

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1631

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Cimetière métropolitain - Aménagement d'une clairière en zone extension du cimetière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux

Rapporteur : Madame Zémorda Khelifi

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1631**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Cimetière métropolitain - Aménagement d'une clairière en zone extension du cimetière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux -

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le cimetière métropolitain de Bron a fait l'objet d'importants travaux d'extension et de réfection de son parking, qui se sont achevés en novembre 2022.

Ces travaux étaient rendus nécessaires par les taux d'occupation en constante augmentation ces dernières années sur les clairières existantes du cimetière, malgré une action soutenue en termes d'exhumations et de reprises des concessions échues, destinée à libérer de l'espace au fil du temps sur le site.

Ces travaux d'extension, qui permettent à présent d'exploiter environ un hectare supplémentaire sur le parc cimetière, ont permis la création de 6 nouvelles grandes clairières, qui seront à aménager progressivement dans les années à venir, en fonction des besoins qui seront identifiés.

Pour mener à bien ce projet d'extension, le Métropole de Lyon a approuvé une autorisation de programme de 3 000 000 € par délibération du Conseil n° 2018-2567 du 22 janvier 2018.

II - Projet

Dans la continuité de cette zone extension créée et livrée fin 2022, il est nécessaire d'aménager, dès 2023, une clairière toutes confessions disposant d'environ 130 caveaux, détaillés en 70 caveaux 2 places, 30 caveaux 3 places, 20 caveaux 4 places et 10 caveaux 6 places.

En effet, à défaut de réalisation, une rupture probable de l'offre faite aux familles en caveaux toutes confessions est projetée sur le cimetière de Bron dès la fin 2023.

Ces travaux, prévus d'avril 2023 à fin 2023, permettront, outre la fourniture et la pose des caveaux, la réalisation des réseaux de drainage, enrobés sur voiries et espaces verts, pour qu'à l'issue des travaux, la clairière réalisée soit directement exploitable et commercialisable auprès des familles.

L'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de 700 000 € permettra l'aménagement de cette clairière toutes confessions de 130 caveaux, sur la zone extension livrée fin 2022. Les travaux d'aménagement sont prévus en totalité sur l'année 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux complémentaires consistant en l'aménagement d'une clairière toutes confessions suite aux travaux d'agrandissement du cimetière de Bron.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P22 - Cimetières et crématoriums pour un montant de 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 700 000 € en 2023 sur l'opération n° 0P22O5031.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 700 000 € en dépenses.

3° - Autorise le Président de la Métropole à :

- a) - solliciter auprès de tout organisme une subvention d'équipement,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tout document nécessaire à l'instruction des demandes et leur régularisation.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 23 pour un montant de 700 000 €.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire - exercices 2023 et suivants - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-300909-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
